

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 8 décembre 2020**

**Objet**

**Association  
LESCAN –  
Subvention 2020.  
Autorisation**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –  
Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –  
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –  
Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –  
M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI –  
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –  
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – M. DROILLARD à M. BUNEL  
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

**Absent :**

**M. ASFOR**

**Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association LESCOAN.

LESCAN, Laboratoire Éducatif et Social des Cultures Artistiques et Numériques, conçoit et met en œuvre des projets culturels collaboratifs dans les domaines des médias numériques, des arts audiovisuels, musicaux mais aussi du spectacle vivant et du patrimoine.

Grâce à l'intervention de journalistes professionnels auprès de jeunes issus de tous les territoires (collèges, lycées, Universités, Missions Locales, écoles de la 2<sup>ème</sup> chance, associations de quartiers, associations étudiantes, milieu carcéral, milieu hospitalier...) ce dispositif permet l'émergence de témoignages inédits tenant compte des nouveaux modes d'expression des jeunes : textes, photos, sons, vidéos, réseaux sociaux ...

L'association œuvre pour l'accessibilité numérique pour tous avec des actions de proximité, favorise le lien social, la mixité et l'estime de soi à travers l'activité créatrice.

Cette action s'inscrit dans le plan « Quartiers d'automne 2020 » qui a pour ambition de faire de cette période, s'ouvrant dans un contexte exceptionnel, un temps utile et ludique pour les habitants des quartiers prioritaires (QPV) ne pouvant partir en vacances dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités.

Ce plan se déploie autour des six objectifs suivants :

- Objectif 1 - Déployer les Vacances apprenantes
- Objectif 2 - Occuper l'espace public
- Objectif 3 – Conforter / recréer des relations de confiance police/population
- Objectif 4 – Valoriser les actions de solidarité
- Objectif 5 - Développer les offres de formations et les dispositifs d'accès à l'emploi
- Objectif 6 – Renforcer la culture dans les quartiers.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- Favoriser l'expression des jeunes
- Accompagner les jeunes dans leurs pratiques médiatiques
- Renforcer l'esprit critique, la capacité d'émancipation et l'exercice de la citoyenneté
- Participer à la construction de la culture
- Valoriser l'individu et favoriser la mixité sociale et culturelle sur le territoire
- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Soutenir la réalisation artistique et technique de productions originales

Au regard de l'intérêt de cette association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500,00 € à l'Association LESCOAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu la demande de l'association LESCOAN ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique en date du 18 novembre 2020

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 500,00 € à l'Association LESCOAN pour l'année 2020.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2020 au chapitre 65, à l'article 6574- fonction 824.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020**

Nombre de votants : 32  
Suffrages exprimés : 28  
    Pour : 27  
    Contre : 1 (M. LEDOUX)  
Abstention : 4 (Mmes ARNOLD –  
CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU)



*Le Maire,*